

AVIS DE CONVOCATION

Séance ordinaire du conseil d'établissement
Mercredi le 30 septembre 2026 à 18 h 00
Projet d'ordre du jour

	Points à l'ordre du jour	Article	Rôle du CE
1.	Constatation du quorum et ouverture de la séance	Art. 61	
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour Adopté par		Adopter
3.	Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2026.		Approuver
4.	Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale de parents du 22 septembre 2026.		Approuver
5.	Parole au public	Art. 42 LIP	
6.	Consultation, décision ou discussion		
	6.1. Nomination au poste de présidence, vice-présidence, secrétaire d'assemblée, trésorier.		Élire, désigner, nommer
	6.2. Proposition / nomination d'un représentant de la communauté		
	6.3. Adoption des règles de régie interne	Art. 67	Adopte
	6.4. Adoption officielle des dates de rencontres	Art. 67	Prévoit
	6.5 Déclaration de conflits d'intérêts et divulgation des renseignements nominatifs	Art. 70	Déclarer
	6.6. Formation obligatoire des membres du conseil – Formation capsules https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire	Art.53 Art. 459.5	Est informé
	6.7 Budget de fonctionnement du CÉ (voir régie interne)	Art. 66	Adopter
	6.8 Principes d'encadrement des coûts chargés aux parents et politique des entrées et sorties éducatives	Art. 77.1	Établit et approuve
	6.9 Approbation des entrées et sorties éducatives (si ajout)		Approuver
	6.10. Rapport annuel de l'école – évaluation du projet éducatif 2025-2026	Art. 74, 75	Approuver
	6.11 Activités de financement -Paniers de légumes -Fête d'Halloween -Marché de Noël	Art 75.1, 77, 83.1 et 110.4	Est informé Est consulté
	6.12 Circulation aux abords de l'école		Est consulté
	6. 13. Approbation des contenus pour 2026-2027 : Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) Contenus en lien avec les compétences personnelles et sociales (CPS)		Approuver
7.	Nouvelles et informations		
	Suivi projet cour d'école		Est informé

	Normes et modalités 2026-2027		Est informé
--	-------------------------------	--	-------------

	Vote(s) électronique(s) : <i>Choix de toile de fond pour la photo scolaire (résultat du vote)</i>	Art. 94 et 110.4	Est informé
	Les bons coups et la vie de l'école (direction, membres de l'équipe-école, SDG).		Est informé
	Mot du représentant au comité de parents		Est informé
8.	Des nouvelles du Centre de services scolaire		Est informé
9.	Levée de l'assemblée		Approuve
10.	Date de la prochaine rencontre		

*« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise
dans le meilleur intérêt des élèves. »*

Termes	Définitions
Adopter	Ce terme signifie le fait de prendre une décision à partir d'une proposition. Il inclut le pouvoir de modifier en tout ou en partie la proposition.
Approuver	Ce terme signifie le fait de donner ou non son accord à une proposition faite par le directeur d'école, et ce, sans modification. Ce pouvoir est plus restreint que le pouvoir d'adopter du fait qu'il concerne des propositions qui touchent des responsabilités attribuées au personnel de l'établissement. Il est également possible de rejeter, en bloc, ce qui est proposé.
Consulter	Ce terme signifie le fait de solliciter l'avis d'une personne en lui donnant l'occasion et un délai raisonnable pour exprimer son point de vue. L'information pertinente doit être fournie afin de permettre un avis éclairé. L'avis ne lie pas l'instance décisionnelle.
Proposer	Élaborer, préparer et soumettre une proposition pour fins d'adoption ou d'approbation.
Quorum	Le quorum au conseil d'établissement est la majorité de ses membres en poste dont la moitié des représentants des parents. (Lip, art.61)